

AFPI PAYS DE LA LOIRE | SIRET : 788 354 264 00095 — ASSOCIATION LOI 1901 — N°ACTIVITÉ : 5244004544
N°TVA : FR74788354264 — NAF 8559A
SIÈGE SOCIAL : 9 RUE DE L'HALBRANE — CS 54305
44340 BOUGUENAI | T. 02 51 13 21 51

Date d'édition : 05/03/2026

CONVENTION DE FORMATION CONTINUE

N°273007

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

OF Raison sociale : **AFPI Pays de la Loire** Réseau : **Fab'Academy - Pôle formation UIMM**
Adresse complète : 11 RUE ALBERT EINSTEIN | 44600 SAINT-NAZAIRE
SIRET : **788 354 264 00129** Numéro UAI : **0442620J** Numéro NDA : **52440004544**
Enregistré auprès de la Préfecture de région de : **Pays de la Loire**

ENTREPRISE Raison sociale : **INTERIM QUALITE**
Adresse complète : 71 RUE HENRI GAUTIER | 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
SIRET : **492 800 909 00037** Numéro IDCC : **2378** N° de TVA : **FR34492800909**
Représenté par : M^{me} BREMOND Barbara OPCO :

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de l'article L.6353-1 du Code du travail.

ARTICLE 1 | OBJET DE LA CONVENTION & DESCRIPTION DE LA FORMATION

- L'organisme de formation s'engage à organiser au bénéfice du ou des salariés l'action de formation suivante

Formation : **Serrurier Naval Monteur de Réseaux**

Contenu : Voir le référentiel

Groupe : 61011765 26CMASN_SERRURIER NAVAL SPOTT

Dates : du **02/03/2026** au **13/05/2026**

Durée : **350h00**

Lieu : Fab'Academy - Pôle formation UIMM // Saint-Nazaire
11 RUE ALBERT EINSTEIN | 44600 SAINT-NAZAIRE

- Les modalités de déroulement : objectifs pédagogiques, programme, méthodes et moyens pédagogiques, dispositif d'évaluations pédagogiques sont annexés à la présente convention
et/ou précisés dans l'offre initiale de prestation

Catégorie d'action : Conformément aux articles L.6313-1 & L.6313-2 du Code du travail :

« Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances et/ou action d'adaptation et de développement des compétences »

Sanction de la formation : Attestation

Coût global de la prestation : **13 335,00 €^{HT}** POUR 700 HEURES DE FORMATION
19,05 €^{HT} par heure / apprenant

16 002,00 €^{TTC}

Effectif formé : M. AMBOUDI Ibraz

M. HASNAOUI Anas

ARTICLE 2 | MODIFICATION DE LA CONVENTION

Chacune des parties porte à la connaissance de l'autre les modifications qu'elle désire voir apporter aux dispositions de la présente convention. Les modifications, arrêtées d'un commun accord, font l'objet d'une nouvelle convention.

ARTICLE 3 | INEXÉCUTION DE LA CONVENTION

En cas d'inexécution totale ou partielle de la convention, l'organisme de formation s'engage à rembourser à l'entreprise signataire les sommes qui, du fait de cette inexécution n'ont pas été effectivement dépensées ou engagées.

AFPI PAYS DE LA LOIRE | SIRET : 788 354 264 00095 – ASSOCIATION LOI 1901 – N°ACTIVITÉ : 5244004544
N°TVA : FR74788354264 – NAF 8559A
SIÈGE SOCIAL : 9 RUE DE L'HALBRANE – CS 54305
44340 BOUGUENAI | T. 02 51 13 21 51

ARTICLE 4 | SITUATION DES STAGIAIRES

L'entreprise signataire déclare que la ou les personne(s) désignée(s) à l'article 1 se trouve(nt) dans la situation de salariée(s) liée(s) par un contrat et fait son affaire des conséquences résultant éventuellement de la perte de cette qualité en cours de formation. Elle reste responsable, pendant la durée de la formation, de la rémunération de ce salarié. Elle lui accordera, sous sa seule responsabilité, toute facilité pour lui permettre de participer aux séances de travail. Les stagiaires sont placés sous l'autorité du directeur(trice) du centre de formation et sont tenus de respecter le règlement intérieur et les horaires en vigueur. L'organisme de formation s'engage à fournir à l'entreprise signataire des états de présence pour chaque stagiaire. Les absences sont signalées à l'entreprise.

ARTICLE 5 | PROTECTION DES DONNÉES INDIVIDUELLES DES APPRENANTS

L'entreprise signataire valide par la signature de cette convention consentir à l'utilisation des coordonnées des apprenants afin que la **Fab'Academy - Pôle formation UIMM** puisse utiliser ces données dans le cadre de leur(s) formation(s) (inscription, planification, passage d'examen, bulletin de notes). Ces données seront conservées pendant la durée de la formation. Certains éléments seront conservés plus longtemps dans le cadre légal de conservation. Si le signataire souhaite consulter, modifier ou supprimer des données, il peut contacter le délégué à la protection des données par courriel à l'adresse suivante : dpo@formation-industries-pdl.fr

ARTICLE 6 | DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Sauf en cas de subrogation, l'entreprise signataire verse à l'organisme de formation les sommes correspondant au coût de l'action réalisée dans les conditions suivantes : par chèque ou virement à réception de la facture. **Toutes les absences justifiées ou non (et/ou abandon) seront facturées à l'entreprise.**

ARTICLE 7 | CONDITIONS PARTICULIÈRES

- › A réception du bulletin d'inscription, l'entreprise reçoit un exemplaire de la convention de formation, prévue par la loi et s'engage à retourner, avant le début de formation, un exemplaire dûment signé à la **Fab'Academy - Pôle formation UIMM**.
- › Les convocations sont adressées au service formation de l'entreprise pour remise aux participants avant l'ouverture de la session. Elles rassemblent toutes les informations utiles (coordonnées du centre, horaires, plan d'accès)
- › Les factures sont payables sans escompte :
 - Pour les stages inter-entreprise et intra-entreprise à réception
 - Pour les cycles à échéance (fixée par l'organisme de formation)
- › L'entreprise verse, par chèque ou virement, à l'organisme de formation, les sommes correspondant au coût de la prestation.
- › En cas de paiement effectué par un OPCA (organisme payeur), il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.
- › Après plusieurs relances, écrites d'une part, puis téléphoniques d'autre part, si celles-ci restent infructueuses, la **Fab'Academy - Pôle formation UIMM** remet le dossier au contentieux.
- › Conditions d'annulation et de report :
 - Toute demande de report ou d'annulation entraîne des répercussions sur le déroulement de la formation. Nous vous demandons de les limiter aux seuls cas de force majeure. Dans tous les cas, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur commercial le plus rapidement possible afin de trouver une solution. En cas d'annulation trop tardive (-10 jours ouvrés avant le début de la formation), nous serons dans l'obligation de vous facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire :
 - ▲ 100% du prix en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation
 - ▲ 50% du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 6 et 10 jours ouvrés avant le début de la formation
 - La **Fab'Academy - Pôle formation UIMM** se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'ouverture d'un stage, dans un délai de 8 jours avant le démarrage de l'action, si celui-ci ne respecte pas un quota minimum de participants.

AFPI PAYS DE LA LOIRE | SIRET : 788 354 264 00095 — ASSOCIATION LOI 1901 — N°ACTIVITÉ : 5244004544
N°TVA : FR74788354264 — NAF 8559A
SIÈGE SOCIAL : 9 RUE DE L'HALBRANE — CS 54305
44340 BOUGUENAI | T. 02 51 13 21 51

ARTICLE 7 | CONDITIONS PARTICULIÈRES (SUITE)

› Tarifs :

- Les tarifs des formations inter-entreprise, sont indiqués hors taxe, hors frais de restauration. Ils sont valables pour l'année en cours. Tout stage intra-entreprise ou spécifique fera l'objet d'une proposition commerciale.

› Litiges :

- Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Saint-Nazaire, le 05/03/2026

SIGNATURE & CACHET DE L'OF

M. GENEVOIS Raphaël
Directeur du centre de formation



AFPI Pays de la Loire
11 Rue Albert Einstein
44600 Saint-Nazaire
02 40 53 85 47
Siret : 788 354 264 00129 - NAF : 8559A

SIGNATURE & CACHET DE L'ENTREPRISE

[Signature]
Agence Saint-Nazaire
02 40 66 51 58
Complexe Henri Gautier
71, rue Henri Gautier
44550 Montoir de Bretagne
saint-nazaire@groupeip.fr
www.interimqualite.fr
Les universités d'ESQUEP
Général, 13 rue de la Gare, 44100 Nantes

